

Marché Public Par Procédure Adaptée Selon l'article 28 du Code des Marchés Publics

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Étude relative à la structuration d'une offre d'accueil qualifiée sur la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Règlement de Consultation

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception : 2/11/10

Heure limite de réception : 12h00



<u>ARTICLE 1</u>: OBJET DE LA CONSULTATION

Mission d'étude relative à la structuration d'une offre d'accueil qualifiée sur la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

ARTICLE 2: CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Etendue de la consultation

La présente consultation est passée par marché par procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est composé d'un lot unique.

2.2 – Variantes

Le candidat est libre de proposer des offres dont les spécifications sont modifiées ou différentes de celles prévues par le Cahier des Clauses Particulières. Toutefois, il devra obligatoirement répondre à l'offre de base.

2.3 - Modifications de détail au dossier de consultation

La Collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4 – Négociation

Après l'ouverture des plis, la Communauté de Communes convoquera chaque soumissionnaire pour un entretien afin de comprendre et d'appréhender leur approche du projet.

Le prestataire devra présenter une méthodologie détaillée de l'approche du projet.

Les entretiens auront lieu le jeudi 4 novembre 2010 au siège de la Communauté de Communes QRGA à Saint Antonin Noble Val. Les horaires de passage seront précisés aux candidats après l'ouverture des offres.

2.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3: RETRAIT DU DOSSIER ET PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 – Retrait du dossier

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est à retirer gratuitement sur place ou à demander par téléphone, ou par courriel à l'adresse suivante.

Mail: ccqrga@wanadoo.fr et mettre en objet «Etude pour la structuration d'une offre

d'accueil ».

Tel: 05-63-30-67-01 Fax: 05-63-30-68-58

3.2 – Présentation des candidatures

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux selon la présentation ci-après.

- **3.2.1** <u>Une première enveloppe intérieure</u> contenant les justifications relatives aux garanties professionnelles et financières du candidat :
 - Les renseignements, références, attestations, certificats..., visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics tels que demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence. A cet effet, les candidats devront produire :
 - La lettre d'habilitation du mandataire en cas de groupement (réf DC1)
 - La déclaration du candidat (nouveaux imprimés réf DC2 et DC6) joints au dossier
 - Contrôle de la situation sociale et fiscale: La déclaration sur l'honneur mentionnée à l'article 45 du Code des marchés publics, dûment datée et signée, sera produite par chaque candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L 125-1 et L. 125-3 du Code du travail
 - Les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents (candidats établis en France ou dans un autre pays de la communauté européenne) ou à défaut de la délivrance d'un certificat, une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement (autres candidats) seront produits dans le délai de 10 jours, à compter de la demande du représentant du Pouvoir Adjudicateur au candidat attributaire, ou DC7.
 - La preuve des capacités professionnelles, techniques, et financières du candidat, au travers de certificats de qualification en cours de validité ou certificat d'identité ou équivalents, comme prévu à l'article 45 du Code des Marchés Publics
 - une note succincte précisant votre motivation, les moyens et compétences des candidats, les références pour des études réalisées de nature similaire
 - l'approche du problème à traiter et la méthodologie mise en oeuvre pour cette étude
 - l'offre de prix décomposée en temps passé par éléments de la mission
 - les délais de réalisation de l'étude décomposés par éléments de la mission.

3.2.2 – <u>Une seconde enveloppe intérieure</u> contenant :

Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) accepté,

ARTICLE 4: JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

1 – Qualité technique de l'étude : 50 %

2 – Prix de l'étude : 40 %

3 - Délai d'exécution de l'étude : 10 %

ARTICLE 5: CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les propositions seront rédigées en langue française et en euros.

Les offres seront transmises **sous pli cacheté** avec la mention «Etude pour la structuration d'une offre d'accueil ».contenant deux enveloppes également cachetées. Ce pli portera l'indication du marché auquel il se rapporte.

Les plis contenant les offres seront envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remis au service contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Mairie

BP 30

82140 Saint Antonin Noble Val

Ce pli contiendra:

Une première enveloppe cachetée, contenant les renseignements et justifications à produire par le candidat quant à ses qualités et capacités, conformément à l'article 3.2.1. du présent règlement.

Une deuxième enveloppe cachetée, contenant l'offre conformément à l'article 3.2.2. du présent règlement.

DANS TOUS LES CAS:

Les offres, sous pli cacheté, devront être remises contre récépissé au secrétariat de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron avant le jour et l'heure indiqués en page 1 du présent document, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

<u>ARTICLE 6</u>: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude ou pour se rendre sur le site, les candidats peuvent contacter Monsieur Mathieu SIMON par téléphone au 05 63 30 67 01 ou au 06 29 30 18 91.